

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 25 MAI 2023

Nombre de membres :

 En exercice : 59
 Présents : 38
 Pouvoirs : 12
 Votants : 50

Date de convocation et d'affichage :

16 mai 2023

Numéro :

D20230525_122

Objet :

Dépôt de traité de fusion d'établissements publics de coopération intercommunale, avant cession du commerce de Sulignat

L'an deux mille vingt-trois, le 25 mai, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Romans, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Chrystèle	CURT	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET		x	S. PERI
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	F. MARECHAL
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	S. GAUTIER
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE		x	L. LOREAU
	Patricia	ALLOUCHE		x	E. ESCRIVA
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	C. CURNILLON
	Martine	MOREL-PIRON		x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	A.DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX**

Rapporteur : **Stephen GAUTIER**

Par délibération du 9 mars dernier, le Conseil communautaire a approuvé la vente du commerce de Sulignat, au prix de 40 000 €, à M. David FUMAS et son épouse Mme Nathalie FUMAS, actuelle locataire et gérante de ce commerce.

Le compromis de vente a été signé le 3 mai 2023.

Dans la perspective de la signature de l'acte authentique de vente, il convient de procéder, pour ce bâtiment, au transfert des biens et droits immobiliers consécutif à la fusion, au 1er janvier 2017, des Communautés de Communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du canton de Chalamont, pour constituer la Communauté de Communes de la Dombes.

Le transfert de ce bien, propriété avant fusion de l'ancienne Communauté de Communes Chalaronne Centre, et des droits immobiliers qui s'y rapportent s'effectue au profit de la Communauté de Communes de la Dombes.

L'article L5211-41-3 III, 6ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que l'ensemble des biens, droits et obligations des établissements publics de coopération intercommunale fusionnés sont transférés à l'établissement public issu de la fusion. Par ailleurs, le 10ème alinéa du même article précise que la fusion d'établissements publics est effectuée à titre gratuit et ne donne lieu au paiement d'aucune indemnité, droit, taxe, contribution prévue à l'article 879 du code général des impôts ou honoraire.

L'office notarial de Villars-les-Dombes a été mandaté pour la rédaction de l'acte de dépôt de traité de fusion d'établissements publics de coopération intercommunale entérinant le transfert de bien.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Madame la Présidente à signer l'acte de dépôt de traité de fusion d'établissements publics de coopération intercommunale pour le commerce de Sulignat, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer l'acte de dépôt de traité de fusion d'établissements publics de coopération intercommunale pour le commerce de Sulignat, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 25 mai 2023

La Présidente,
Isabelle DUBOIS